



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 11993

Texte de la question

Mme Pascale Got attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur la situation des orphelins dont le décès des parents en temps de guerre ne peut être classifié dans les catégories existantes. Le 13 juillet 2000, la France a réparé le préjudice subi par les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites. Le 27 juillet 2004, la France a réparé le préjudice subi par des orphelins dont les parents ont été victimes de la barbarie nazie morts en déportation, ou morts pour des actes de Résistance ou pour des faits politiques. Cependant, certaines demandes restent pendantes car les situations sont tellement diverses qu'elles ne peuvent faire l'objet d'une classification stricte. C'est le cas pour les orphelins de maquisards tombés les armes à la main au cours d'affrontements avec l'occupant nazi, ou encore, les orphelins des victimes abattues sans sommation, de façon isolée, notamment durant le couvre-feu. Elle demande quelles mesures il compte prendre pour qu'au-delà des catégories une même reconnaissance et les mêmes aides financières soient accordées aux orphelins et pupilles de la nation dont les parents sont décédés en temps de guerre.

Texte de la réponse

Ainsi que le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, l'a annoncé au Parlement lors des débats budgétaires pour 2008, il a chargé le préfet Jean-Yves Audouin d'une mission d'étude juridique et financière concernant la question des orphelins de guerre. Conformément à la demande des parlementaires en séance, les recommandations de cette mission seront présentées en juin 2008. Elles seront ensuite examinées par une commission consultative qui comprendra les associations concernées, y compris celles du monde combattant, à l'automne 2008. Le Gouvernement prendra ensuite les décisions qu'il estimera conformes à l'intérêt général.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Got](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11993

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7569

Réponse publiée le : 22 janvier 2008, page 520